

LES SERVICES EN FRANÇAIS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

La Loi de 1986 sur les services en français garantit que chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et les autres travaux de l'Assemblée législative. Elle exige également que les projets de loi d'intérêt public, présentés et promulgués après le 1er janvier 1991, le soient en français et en anglais. De plus, les projets de loi et les résolutions sont enregistrés par le Bureau du Greffier, en français et en anglais.

Le coordonnateur des services en français depuis 1988, M. Wyley Powell, note que l'Assemblée est visiblement plus bilingue et qu'en général la population est sensible aux besoins des francophones. Monsieur Powell signale aussi qu'à l'Assemblée, plusieurs publications (brochures, manuels, lexiques, rapports de comités, rapports annuels, etc) Les services en français actuellement disponibles à l'Assemblée sont les suivants :

Service d'interprétation et de traduction,

Service de télédiffusion et d'enregistrement,

Service du Journal des débats,

Service des relations publiques et interparlementaires,

Bibliothèque de l'Assemblée législative,

Service des finances,

Service de restauration.

De plus, toutes les inscriptions destinées au public à l'Assemblée sont bilingues. La billetterie en ce qui a trait à la Chambre se fait dans les deux langues de travail.

Le traitement de texte peut se faire en français partout à l'Assemblée.

Le papier à en-tête et les enveloppes sont bilingues; les cartes d'affaires le sont aussi pour les employés capables d'offrir leurs services en français et en anglais.

Les réponses à la correspondance reçue en français se font dans cette langue; la même règle s'applique aux demandes de renseignements en français, que ce soit en personne ou au téléphone.

Les offres d'emploi pour des postes désignés bilingues sont publiées en français dans les médias francophones. Des membres du personnel bilingues sont alors disponibles pour mener les entrevues.

Jean Poirier
Président de la section ontarienne